



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 081-218101632-20241211-2024_DEL113-DE

Séance du 11 DECEMBRE 2024

2024 / 05 / 26

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 5
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 04 DECEMBRE 2024

Date d'Affichage : 04 DECEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Fabrice CAUQUIL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absentes représentées :

CHABBERT Cécile par MAUREL Agnès
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
ORIVÈS Elizabeth par ROUQUETTE Françoise
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Instruction des autorisations et actes d'urbanisme / Avenant n°10 aux conventions avec les Villes de AIGUEFONDE, AUSSILLON, CAUCALIERES, PAYRIN-AUGMONTEL, PONT DE LARN ET SAINT AMANS SOULT

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2015 approuvant les conventions relatives à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol entre la Ville de Mazamet et les communes d'Aussillon, d'Aiguefonde, Caucalières, Payrin-

d'Aiguefonde, Caucalières, Payrin-Augmontel, Pont de
ainsi qu'avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet ;

VU les délibérations du Conseil Municipal du 14 Décembre 2015,
14 Décembre 2016, 20 Décembre 2017, 12 Décembre 2018, 18 Décembre 2019,
17 Décembre 2020, 8 Décembre 2021 et du 6 Décembre 2022 approuvant la
reconduction des conventions par avenant pour une année supplémentaire ;

VU l'article 12 de la convention précisant : « *Elle est reconductible de façon
expresse, par avenant, chaque année pour une période d'un an* » ;

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de reconduire chacune des
conventions pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 Décembre 2025 ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée lors de la réunion de la
commission « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat,
urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du Mercredi 4 Décembre 2024,

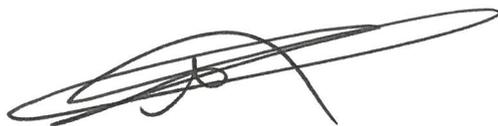
DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver la reconduction de chacune des conventions pour une année
supplémentaire soit jusqu'au 31 Décembre 2025,
- d'approuver les avenants n°10 aux conventions relatives à l'instruction des
demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol entre la Ville
de Mazamet, la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et les
communes d'Aussillon, Aiguefonde, Caucalières, Payrin-Augmontel, Pont
de Larn, Saint Amans Soult,
- d'autoriser M. le Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Fabrice CAUQUIL



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*